

SYNTHESE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

BUDGET PRINCIPAL en €	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	240 348,79
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	477 761,67
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	103 998,10
RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 758,59
RÉSULTAT 2018	
SECTION D'INVESTISSEMENT	- 78 239,51
SECTION DE FONCTIONNEMENT	237 412,88
RÉSULTAT BUDGET PRINCIPAL	159 173,37
BUDGETS ANNEXES en €	
STATION SERVICE - Investissement	0,00
STATION SERVICE - Fonctionnement	11 414,27
RÉSULTAT STATION SERVICE	11 414,27
ÉPICERIE - Investissement	-4 800,18
ÉPICERIE - Fonctionnement	17 325,65
RÉSULTAT ÉPICERIE	12 525,47
EAU ET ASSAINISSEMENT - Investissement	-11 583,99
EAU ET ASSAINISSEMENT - Fonctionnement	190 783,88
RÉSULTAT EAU ET ASSAINISSEMENT	179 199,89
RÉSULTAT CUMULÉ COMMUNE + BUDGETS ANNEXES	362 313,00

Le résultat excédentaire du compte administratif (159 173,37 €) sur le budget principal pour 2018 est inférieur de de 12 000 € à celui de 2017.

En effet, des dépenses d'investissement importantes ont été réalisées sur l'exercice pour la réfection de l'intérieur de l'église (environ 79 000 €), et il n'a pas été fait recours à l'emprunt. Le déficit d'investissement est donc fort.

Cependant, le recours aux subventions départementales (recette de fonctionnement) et communautaires (recette d'investissement) a limité l'impact sur le résultat global, ainsi que la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement qui a permis de préserver le bénéfice du précédent excédent reporté.

Les budgets annexes sont tous en excédent à la clôture de l'exercice.

La station-service n'a pas nécessité de dépenses d'investissement.

Pour le budget eau et assainissement, la section d'investissement reste toujours déficitaire, essentiellement en raison des emprunts encore en cours sur l'assainissement.

La section d'investissement du budget de l'épicerie est déficitaire en raison des derniers travaux d'aménagement mais le résultat global reste positif grâce au report de l'excédent antérieur. Cependant pour l'avenir ce budget devra supporter le poids de l'obligation d'une admission en non-valeur concernant l'ancien exploitant et une difficulté à recouvrer les loyers de l'actuelle exploitante.